

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

---

## 1. GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement (« **le Règlement** ») établit les conditions du concours intitulé « Gagnez votre assurance auto » (« **le Concours** »).

Le Concours entièrement gratuit est organisé par l'ASBL BROCOM, ayant son siège social à Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles, et inscrite sous le numéro BE 0825.984.494 (« l'Organisateur »).

La participation au Concours implique l'acceptation entière et inconditionnelle du présent règlement, lequel comprend les modalités et conditions de participation et de déroulement (« **le Règlement** »).

Le Concours est annoncé via le site [www.courtierenassurances.be](http://www.courtierenassurances.be), la presse spécialisée, via la page Facebook « Votre Courtier, Votre meilleure assurance » et sur le Salon de l'Automobile de Bruxelles.

## 2. DURÉE DU CONCOURS

Le Concours débute le 17 janvier 2019 à 12h00 (UTC+2) et se termine le 27 janvier 2019 à 19h00 (UTC+2) (« **Période du Concours** »).

## 3. CONDITIONS RELATIVES AU PARTICIPANT

La participation au Concours est exclusivement réservée à toute personne physique (« les Participants ») majeure domiciliée en Belgique, à l'exception des membres du personnel BROCOM/FEPRABEL/FVF et les membres de leur famille (apparentés au 3ème degré), les courtiers affiliés BROCOM, ainsi qu'à tout intermédiaire qui collabore avec BROCOM (AddRetail, WaveMaker, DM&S, VO,...).

## 4. SUPPORTS

La participation au Concours est exclusivement possible par le biais des iPads situés sur le stand du Salon de l'Automobile (du 17 janvier 2019 au 27 janvier 2019) et mis à disposition par l'hôtesse du stand.

## 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer valablement au Concours, le Participant doit, pendant la Période du Concours :

- i. Accéder au formulaire de participation sur le stand BROCOM du Salon d'Automobile et compléter les informations suivantes :
  - Indiquer le numéro de ticket
  - Communiquer ses coordonnées complètes et correctes : son sexe, nom, prénom, adresse email, code postal, numéro de téléphone
  - Indiquer le(s) véhicule(s) dont il dispose et éventuellement ses intentions d'achats en 2019
  - Signaler auprès de quel organisme d'assurance il est assuré
- ii. Accepter le présent Règlement en cochant la case prévue à cet effet.
- iii. Participer à l'expérience de réalité virtuelle sur le stand BROCOM qui durera approximativement 3 à 4 minutes.
- iv. Répondre à la question du concours après l'expérience (Quelle était la longueur du trajet que vous venez d'effectuer ? Entre 1 km et 3 km, entre 4 km et 6 km, entre 7 km et 9 km, entre 10 km et 12 km)
- v. Répondre à la question subsidiaire (Combien de réponses recevrons-nous aujourd'hui à ce concours ?) puis valider ses réponses.
- vi. S'il gagne, retirer son lot dans un délai de 30 jours auprès d'un courtier agréé BROCOM.
- vii. Mentions « GDPR » voir point 9.

Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.



**Votre Courtier**  
Votre meilleure  
Assurance

Il est de la seule responsabilité du Participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de sa participation, notamment ses coordonnées, sont correctes.

Dans le cas où les coordonnées communiquées par le Participant s'avèreraient inexactes et/ou incomplètes, ce dernier ne pourra prétendre à aucun prix, ni à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.

Chaque Participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite, pour autant qu'il dispose à chaque fois d'un nouveau ticket. Il ne peut gagner qu'une fois.

La participation est strictement nominative, et le Participant ne peut jouer pour le compte d'autres participants.

Les Participants autorisent l'Organisateur à effectuer toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile.

## **6. LE PRIX DU CONCOURS ET DÉTERMINATION DES GAGNANTS**

L'Organisateur offre aux gagnants du Concours une assurance au nom du gagnant pour une voiture à usage privé ou professionnel et immatriculée en Belgique. L'assurance (RC, mini-omnium ou omnium) a une durée de 1 an. L'assurance octroyée prend effet le jour de la souscription du contrat d'assurance auprès d'un courtier agréé BROCOM. L'organisateur offre aux gagnants du Concours une assurance RC + omnium ou petit-omnium pour un véhicule (auto, moto, camionnette de <3,5 T) à usage privé ou professionnel immatriculé en Belgique. L'organisateur offre 1 an de prime d'assurance pour un véhicule dont la valeur catalogue HTVA est inférieure ou égale à 45000 euros. Le contrat d'assurance doit obligatoirement être souscrit auprès d'un Courtier partenaire de BROCOM et assuré par une compagnie partenaire de BROCOM.

Les prix du Concours ne peuvent être ni échangés, ni remboursés contre espèces, ni revendus à des tiers, quels qu'ils soient. Dans le cas où l'assurance octroyée est inférieure au plafond préétabli, la différence ne pourra pas être réclamée.

Il y aura un gagnant au Concours par jour pendant la période du Salon de l'Auto (du 17 janvier 2019 au 27 janvier 2019). Il y aura donc 10 gagnants au total durant toute la durée du salon.

Le gagnant du jour du Concours aura impérativement répondu correctement à la question principale (Quelle était la longueur du trajet que vous venez d'effectuer? Entre 1 km et 3 km, entre 4 km et 6 km, entre 7 km et 9 km, entre 10 km et 12 km ) et aura fourni la réponse la plus proche de la bonne réponse pour la question subsidiaire (Combien de réponses recevrons-nous aujourd'hui à ce concours?). En cas d'ex aequo, le 1er bulletin remis sera pris en considération.

Les gagnants du Concours seront avisés par email au plus tard 1 semaine après leur participation et seront tenus de prendre contact avec un courtier affilié BROCOM dans un délai de 30 jours sous peine de perdre leur prix.

Les résultats sont définitifs, contraignants, insusceptibles d'appel et de contestation et cela pour quelque raison que ce soit.

L'Organisateur offre à tous ceux qui n'auront pas répondu correctement à la question principale, ou qui n'auront pas fourni la réponse la plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire, un « check up » chez un courtier affilié BROCOM (qu'ils peuvent choisir parmi la liste de tous les courtiers BROCOM). Ils seront avertis par email au plus tard 1 semaine après leur participation.

## **7. RESPONSABILITÉ**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Concours.

L'Organisateur peut à tout moment exclure une personne de la participation au Concours suite à une infraction à une des conditions de participation ou en cas d'abus de fraude, de tromperie ou de participation perfide au Concours.

En pareil cas, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Aucun recours n'est possible contre la décision de l'Organisateur, qui doit être considérée comme définitive et irrévocable.



## 8. PLAINTE

Toute plainte relative au Concours doit être envoyée par écrit à l'Organisateur dans un délai maximum de 7 jours ouvrables qui suivent la fin du Concours à l'adresse email suivante :

- frederic.ackermans@brocom.be

Aucune contestation concernant les questions et les réponses du concours ne sera acceptée.

Les plaintes non formulées par écrit et ne respectant pas les conditions susmentionnées ne seront pas traitées.

L'absence de réaction de la part de l'Organisateur ne peut en aucun cas être interprétée comme un accord sur le contenu de la plainte.

## 9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles des Participants sont traitées sous la responsabilité de l'Organisateur, ASBL BROCOM, ayant son siège social à Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles, (responsable de traitement) en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (règlement (EU) 2016/679 ou «GDPR») et les lois belges y afférentes.

Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat auquel le Participant fait partie lorsqu'il s'inscrit au Concours. Les données concernant les Participants sont traitées afin, d'une part, de permettre à l'Organisateur d'organiser le Concours et d'autre part, d'éviter les éventuels fraudes au Concours.

Les données à caractère personnel des Participants seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du Concours et sont uniquement destinées à l'Organisateur. Les données seront conservées pour une durée de 6 mois.

Les données à caractère personnel des Participants, renseignées par ces derniers, ne seront transmises qu'aux courtiers et à aucun autre tiers par l'Organisateur.

Chaque participant a le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, et le cas échéant, la rectification et l'effacement de ses données. Toute demande à ces fins peut être adressée à l'adresse suivante :

- frederic.ackermans@brocom.be

## 10. DIVERS

Le présent Règlement est disponible durant la période du concours sur le site internet suivant :

- <https://www.courtierenassurances.be>

Chaque Participant peut recevoir gratuitement le texte complet du Règlement en soumettant sa demande par écrit à l'adresse email suivante :

- frederic.ackermans@brocom.be

Des modifications / additions / suppressions au présent Règlement peuvent éventuellement être publiées durant la Période de concours sous forme d'avenant(s).

Pour les matières non prévues dans le présent Règlement, l'Organisateur peut prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du Concours.

En cas de conflit entre les informations du Concours présentées dans le Règlement et celles présentées dans le matériel promotionnel y afférent, les informations du Concours figurant dans le présent Règlement prévalent.